



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE LISI (à huis clos)
22 JUN 2020**

**RESULTATS DES VOTES
REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET AUTRES ADMINISTRATEURS**

Résolutions	Total des voix	POUR	%	CONTRE	%	ABSTENTION	
		voix		Voix		voix	%
Sixième résolution - Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice écoulé L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 225-100 II du Code de Commerce, les informations mentionnées à l'article L225-37-3 I du Code de Commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui sont décrites dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.3.2.	81 616 085	73 877 665	90,52%	7 738 420	9,48%	0	0,00%
Septième résolution – Approbation de la rémunération du Président du Conseil au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L225--100 et L225-37-3 I du Code de Commerce, approuve la rémunération globale de Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et qui sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.3.2.	81 616 085	81 616 085	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Huitième résolution – Approbation de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L225-100 et L225-37-3 I du Code de Commerce, approuve la rémunération globale de Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et qui sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.3.2.	81 616 085	79 192 987	97,12%	2 351 053	2,88%	72 045	0,09%
Neuvième résolution – Approbation de la rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L225-100 et L225-37-3 I du Code de Commerce, approuve la rémunération globale de Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et qui sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.3.2.	81 616 085	79 192 987	97,12%	2 351 053	2,88%	72 045	0,09%
Dixième résolution – Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux telle que décrite dans ce rapport et qui sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.3.2.	81 616 085	78 839 814	96,68%	2 704 226	3,32%	72 045	0,09%
Onzième résolution – Approbation de la politique de rémunération des autres administrateurs L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L.225-37-2 II du Code de commerce, la politique de rémunération des autres administrateurs, telle que décrite dans ce rapport et qui sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2019 de la Société, chapitre 6 paragraphe 2.3.1.	81 616 085	79 932 465	98,02%	1 611 575	1,98%	72 045	0,09%